

Le Premier Ministre

1250 / 12 / SG

Paris, le - 4 SEP. 2012

Madame la ministre,

A l'occasion de la marche des fiertés organisée le 30 juin dernier, j'ai rappelé la détermination du Gouvernement à assurer la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne présidentielle en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Ces engagements, qu'ils supposent des évolutions législatives et réglementaires ou une modification de l'action de l'Etat, concernent un grand nombre de politiques publiques : droit de la famille, développement de l'éducation au respect et à la lutte contre les préjugés homophobes, santé, accueil des victimes de violences et de discriminations...

Le Gouvernement doit donc avoir une action cohérente et déterminée dans de nombreux domaines : à l'Ecole, dans le monde du travail, dans le domaine de la santé, dans tous les services publics comme dans l'espace public.

Au niveau national, outre le projet de loi relatif au mariage entre personnes de même sexe, préparé par la Garde des sceaux et la ministre déléguée chargée de la famille, la lutte contre ces discriminations devra faire l'objet d'un pilotage particulier. Une attention particulière devra être portée à la situation des jeunes homosexuels qui sont les principales victimes de l'homophobie ordinaire.

Au niveau international, la France saisira toutes les occasions pour promouvoir la dépénalisation universelle de l'homosexualité. D'autres pays ont pris des initiatives et mobilisé des moyens importants pour lutter contre la répression des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, et pour en protéger les victimes. Nous mènerons cette bataille ensemble. La France veillera également à ce que l'Union européenne renforce ses interventions en la matière.

Je vous demande d'animer la coordination du travail de préparation des mesures nécessaires pour lutter efficacement contre ces discriminations. Je souhaite en particulier que vous puissiez conduire le dialogue avec les partenaires associatifs auprès desquels vous représenterez le Gouvernement et que vous accordiez une importance particulière à leur travail de réflexion et de proposition.

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre des droits des femmes,
Porte-parole du Gouvernement
35, rue Saint-Dominique
75007 PARIS

En lien étroit avec les ministres concernés, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des administrations compétentes pour dresser un état des lieux, recenser les initiatives et les propositions les plus prometteuses et préparer un programme d'action gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Vous veillerez à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Vous examinerez la nécessité d'améliorer l'organisation de l'Etat pour assurer cette animation de façon durable et efficace et me ferez, le cas échéant, des propositions.

Pour l'élaboration de ce programme d'action et pour sa mise en œuvre, vous ferez appel aux services ou organismes compétents qui relèvent des ministères concernés. Vous travaillerez notamment en lien avec le Parlement, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux et le Défenseur des droits.

Vous me rendrez compte régulièrement de l'état d'avancement de vos travaux, et me ferez part de vos propositions pour qu'un programme d'action soit défini avant la fin du mois d'octobre 2012. Vous m'adresserez un premier bilan de cette mission au plus tard dans un délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



Jean-Marc AYRAULT